

CONSEIL COMMUNAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

POINT 10 – ENERGIE - APPEL A PROJET POLLEC II – APPROBATION

NOTE DE L'ECHEVIN DE L'ENERGIE

Historique :

- ✓ Le Conseil communal du 29 février 2012 a approuvé la Convention des Maires qui visait pour 2020 de réduire d'au moins 20 % les émissions de CO² sur son territoire ;
- ✓ Le Conseil communal du 29 juin 2017 a approuvé la Convention des Maires qui visait pour 2030 de réduire d'au moins 40 % les émissions de CO² sur son territoire ;
- ✓ Le 22 mars 2017, la Commune d'Ohey a reçu une subvention régionale en vue de réaliser une étude pour la mise en œuvre d'un « Plan d'Action Energie Climat objectifs 2030 » - PAED ;
- ✓ Le 27 mars 2017, le Collège a confié cette étude à la Société Beeawall de Gesves ;
- ✓ Le Conseil communal du 25 septembre 2018 a approuvé ce Plan d'Action d'Energie Durable ainsi que les 11 projets à mettre en œuvre.

Les 11 projets à mettre en œuvre :

Il s'agit ici de l'intitulé des fiches, le contenu détaillé se trouve dans le rapport final de la Société Beeawall et doit être mis en œuvre d'ici 2030.

1. Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du hall de sports ;
2. Réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse ;
3. Isolation des bâtiments communaux ;
4. Remplacement des chaudières existantes par des chaudières haute performance ;
5. Encouragement à l'isolation des bâtiments privés ;
6. Encouragement l'installation de pompes à chaleur dans les nouvelles constructions ;
7. Encouragement au placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments résidentiels ;
8. Encouragement à l'isolation thermique des bâtiments privés ;
9. Encouragement aux économies de consommation électrique des ménages ;
10. Encouragement aux économies d'énergie dans le secteur du transport ;
11. Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des hangars agricoles.

Le projet :

La RW a lancé un appel à projet dénommé « POLLEC II » en août dernier qui permet de financer à hauteur de 75% les frais de personnel

spécifiquement dédié à la mise en œuvre du PAED pour une durée de deux ans. La date limite pour rentrer la candidature était fixée au 14 septembre 2021.

Le Collège communal du 16 août 2021 a décidé qu'il était opportun, et de bonne gestion, de souscrire à cet appel, d'autant que pas mal de choses sont déjà en chantier, comme le réseau de chaleur, p.e.

D'autre part, notre commune est particulièrement impliquée, comme celle de Gesves & Assesse, au travers de l'ASBL « GAL – pays des Tiges & Chavées » dans des actions financées par POLLEC I.

Ensuite, les inondations de juillet 2021 qui ont impacté notre commune – certes à un niveau plus que raisonnable par rapport à bien d'autres – confortent notre idée qu'il y a bel et bien une urgence climatique. Notre commune fait partie des 202 communes pour lesquelles la situation de calamité naturelle a été reconnue.

Je ne peux passer sous silence, le travail discret mais efficace, de notre Conseiller en Energie, Marcel Haulot, qui aurait été heureux d'une telle candidature.

Vous aurez pu découvrir dans le projet que nous avons déposé et annexé à la délibération toutes les motivations et les moyens mis à disposition pour réaliser le projet ainsi que les missions qui seront dévolues au coordinateur POLLEC si notre candidature est retenue.

Je vous propose donc d'approuver cet appel à projet.

Je vous remercie.

M. DEGLIM